

# RÉSEAU SPÉCIAL



## MOT D'ORDRE SYNDICAL: LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AVANT TOUT!

Volume 41 no 19 - 14 octobre 2021

Consœurs, confrères,

Il est indispensable que la santé et la sécurité au travail s'imposent dans nos rapports avec l'employeur, tant en relations de travail, qu'en négociation de la convention collective. Les risques et les dangers font partie du travail au quotidien, mais ils sont souvent laissés de côté par l'employeur au profit de la productivité et d'enjeux d'affaires. La santé et la sécurité ne doivent pas être des questions de coûts et de discours, mais de valeurs concrètes.

**LE SCFP-1500 CHOISIT DE FAIRE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL UNE PRIORITÉ. DEPUIS NOS DÉBUTS, LA PRÉVENTION EST AU CŒUR DE NOS VALEURS SYNDICALES ET LES BATAILLES LIVRÉES JUSQU'À MAINTENANT ONT PERMIS DE NOUS ORGANISER AFIN DE REHAUSSER LES STANDARDS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ.**

Cependant, certains événements récents nous placent dans un contexte inquiétant. Sous le couvert de la « rigueur », l'employeur installe des pratiques douteuses qui vont à l'encontre de l'esprit dégagé par la Loi.

En effet, l'employeur a des obligations qui sont ordonnées par la Loi, comme de s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires. Il se doit également d'identifier, de contrôler et d'éliminer les dangers pour les travailleurs en assurant la formation, l'information et la supervision nécessaires. Ces obligations ne doivent pas se traduire seulement en paroles, en écrits ou en belles parades; elles doivent impliquer de vraies actions préventives entraînant de vrais résultats.

En revanche, nous nous devons, comme employés, de prendre toutes les mesures mises à notre disposition pour protéger notre santé, notre sécurité, notre intégrité physique ou psychologique, ainsi que celle de nos collègues.

**Pour se faire, nous sommes d'avis que la solution s'inscrit à travers une solidarité. Toutefois, nous dénoncerons l'utilisation de mesures punitives envers nos membres. Nous refuserons que vous portiez le fardeau de la culpabilité lorsqu'un événement malheureux survient, car un accident n'est pas voulu, calculé ou réfléchi.**

**NOUS VOUS ENCOURAGEONS À CONTINUER D'ÊTRE VIGILANTS AFIN D'IDENTIFIER LES RISQUES ET LES DANGERS PRÉSENTS DANS VOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET DE PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR PRÉSERVER VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES (PAR EXEMPLE, L'APPLICATION DE TOUS LES ENCADREMENTS DE SÉCURITÉ).**

Pour communiquer tout problème et questionnement, votre structure syndicale est là pour vous soutenir et pour vous représenter.

**Ne mettez pas en péril votre santé et votre sécurité** au profit de la production ou des besoins d'affaires d'HQ. Nous travaillons tous pour gagner notre vie, pas pour la perdre.

**NOUS VOUS INVITONS À FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION ET DE TOUS NOUS RASSEMBLER AUTOUR DE CETTE VALEUR AFIN D'EN FAIRE UNE PRIORITÉ.**

**LE SCFP-1500 EXIGE DE LA VRAIE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

*Continuons*  
**ENSEMBLE**

**Stéphane Michaud,**  
Président provincial

**Sylvain Dubreuil,**  
Secrétaire général